

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121926

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121926

Objet de la délibération
DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN EMPLOI TERRITORIAL D'ANIMATION DE 2EME CLASSE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 19/12/2025

Et

Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances. SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

Présents : ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

Absents excusés : DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

Absents: LEBRUN Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Madame Aurore PROUVEUR

Objet de la délibération : DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN EMPLOI TERRITORIAL D'ANIMATION DE 2EME CLASSE

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Avancement des grades au vu des responsabilités dans la gestion de la régie et de plusieurs autres services communaux.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2026, un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 22,36 heures.

Considérant la nécessité de créer les emplois d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à raison de 22,36 heures hebdomadaires, en raison de l'avancement de grade et de l'évolution des responsabilités de l'agent dans les missions qui lui sont confié

Considérant le tableau des effectifs,

Le conseil municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de responsable de régies et agent en charge du service des documents d'identités à temps complet à raison de 22,36 heures hebdomadaires, à compter du 01.01.2026
- De modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.
- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie le 19/12/2025
Le Maire
Thierry ROLLAND

